

**Nombre de membres en****Séance du vendredi 09 avril 2021****exercice:** 19

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée le 02 avril 2021, s'est réunie sous la présidence d'Erick VANONI.

**Présents :** 15**Sont présents:** Erick VANONI, Monique ORAND, Martine VINCENT, Jacques MALOD, Jean-Louis PETITDEMANGE, Michel CORREARD, Patrick BEGOUD, Sylvie FAVIER, Jean-Philippe GENIN, Philippe GUDIN, Huguette MAILLEFAUD, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU, Bernard RAVET, Frédéric SAUVET**Votants:** 19**Représentés:** Marielle BARNIER, Grégory BONNIOT, Yolande CHAIX, Florent MARCEL**Excusés:****Absents:****Secrétaire de séance:** Huguette MAILLEFAUD**Objet : Travaux forestiers 2021 - DE\_031\_2021**

M. le maire présente au Conseil Municipal le programme d'action préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune pour l'année 2021. Ce programme, en application de l'article D 2014-21 du Code Forestier, est conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF.

Les prestations seront réalisées conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers.

Les actions proposées :

Plan de relance administrative et technique à la conduite de dossier de financement	1 740,00 €
Itinéraire de plantation en plein	23 000,00 €
Travaux d'infrastructure	190 250,00 €
Travaux touristiques (sous réserve de visite sur place avant validation des travaux)	6 930,00 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>221 920,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>126 052,00 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte le programme de travaux sylvicoles tel qu'il a été présenté par l'ONF

Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

**Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021 - DE\_024\_2021**

Monsieur Jean-Louis Petitdemange, adjoint au maire, fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

*"En vertu de l'article 16 de la loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 qui acte la suppression de la Taxe d'habitation pour les résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) pour 2021 est égal à la somme du taux TFPB communal (9,50 %) et du taux du département de la Drôme de 15,51%; soit 25,01 %. Ceci signifie que la part départementale est mise à 0.*

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vote comme suit

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,01%  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 38,40 %

**Objet : TARIFS CAMPING 2021 - DE 025 2021**

Suite à l'acquisition de nouveaux mobile homes et de 2 cyclo-lodges, pour le camping municipal en ce début d'année, il convient de fixer le tarif de la location pour 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité vote comme suit le tarif de location des nouveaux mobile homes et des cyclo lodges :

<b>MOBILHOME 3 CH / 6-8 pers. ET 2 CH PMR 4-6 pers.</b>			
	Saison basse	Saison moyenne	Saison haute
1 NUIT	74 €	90 €	122 €
2 NUITS	145 €	176 €	239 €
3 NUITS	212 €	257 €	349 €
4 NUITS	276 €	334 €	454 €
5 NUITS	336 €	407 €	552 €
6 NUITS	392 €	475 €	644 €
7 NUITS	445 €	539 €	731 €
NUIT Supplémentaire	64 €	77 €	104 €
<b>CYCLO-LODGES 1 PERS. / 2 PERS.</b>			
NUITEE	16 € / 24 €	20 € / 30 €	24 € / 36 €
Location drap 1P/2P	10 € / 15 €	10 € / 15 €	10 € / 15 €
Forfait ménage	70 €	70 €	70 €
Taxe de séjour*	0,22 €	0,22 €	0,22 €

**Objet : Réhabilitation de la mairie avenant n° 01 lot n° 2 - 8 - 13 - DE 026 2021**

Le maire fait part au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation de la mairie, des travaux supplémentaires pour les lots n° 02 - 08 - 13 sont rendus nécessaires à savoir :

**Lot n° 02 MAÇONNERIE** : Suite au curage des planchers et au relevés précis réalisés il est nécessaire d'adapter le projet en fonction de nouvelles contraintes structurelles. La balance financière ci-jointe a pour but de quantifier les modifications de projet et de prestations. Plusieurs moins values ont permis d'établir une balance à 0,00€ :

R+1 accueil Mairie : Le plancher du futur accueil Mairie est imposant. Démolir ce plancher risque d'ébranler les maçonneries. Nous allons conserver cette structure. Conserver cette structure impliquera que le plancher fini soit à + 15cm par rapport au niveau du projet et donc un franchissement au niveau du palier. Afin de garantir une accessibilité nous proposons de créer une rampe inférieure à 8% sur 2 m derrière l'ascenseur.

R+2 : Salle des mariages : Après démolition de la chape béton, il s'est avéré que la chape était plus fine que prévue et que le plancher est en pente (dévers d'environ 2% au plus défavorable) Le projet prévoyait la démolition de la marche de palier et de seuil afin de mettre l'ensemble du niveau à la même altimétrie. Il a été décidé de redresser le plancher, ce qui implique d'avoir un niveau de salle des mariages supérieur à celui du palier et donc une à deux marches dans la salle des mariages après la porte. Ceci en sachant que le public PMR en fauteuil accèdera à cette salle directement depuis l'ascenseur. Ces travaux, compte tenu des plus-values et des moins-values, n'ont aucune incidence financière sur le montant du marché initial.

**Lot n°08 PLÂTRERIE PEINTURE** : La conservation de la structure du plancher de l'accueil Mairie implique la création d'une chape sèche pour d'une part absorber les faux niveaux des poutres anciennes et d'autre part créer un support propre pour la pose de la couche de finition.

Avenant n° 01 € HT	6 791,40	
Montant initial lot n°08 € HT	127 000,00	
Montant total des avenants validés	-	
Montant lot n° 08 après modif. € HT	133 791,40	+5,35%

Lot n° 13 CVC PLOMBERIE : Il avait été prévu lors du DCE que la pompe à chaleur se trouvant dans la tour d'horloge soit acheminée via la baie cintrée en façade. L'entreprise avait indiqué lors de la remise des offres l'impossibilité de faire rentrer l'appareil

Les dimensions de l'appareil permettaient le passage dans la baie en position couchée. Le fournisseur de l'appareil avait validé le mode opératoire avant de revenir sur cette validation. Pour une question de garantie le fabricant refuse le transport de l'appareil en position couchée. La seule solution est de procéder au démontage et remontage de l'appareil

Avenant n° 01 € HT	3 332,00	
Montant initial lot n°13 € HT	137 996,24	
Montant total des avenants validés	-	
Montant lot n° 13 après modif. € HT	141 328,24	+2,41%

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,  
Accepte ces travaux supplémentaires décrits ci-dessus  
Autorise le maire à signer l'avenant n° 01 pour les lots n° 08 et 13

Objet : Interventions artistiques et culturelles Ecole - DE\_027\_2021

Mme Martine Vincent, adjointe au maire, fait part au Conseil Municipal des différentes demandes d'interventions artistiques et culturelles à l'école pour cette année scolaire :

- 1- 7 séances avec les deux classes de Laurence ARMAND et d'Aline VIARD avec une plasticienne corporelle :  
7 h X 2 X 55 €/h = 770 €
- 2- Interventions musicales : 10 séances entre janvier et juin 2021 : 45 € x 10 séances = 450 €
- 3- 10 séances de théâtre, de mars à juin 2021 (classe de CM1) : 40 € x 10 séances = 400 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son accord pour le financement de ces interventions artistiques et culturelles soit un montant total de 1 620,00 €.

Objet : Création poste agent technique et suppression de poste - DE\_028\_2021

**Le Maire informe l'assemblée qu'il** appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la mise en détachement d'un agent ATSEM sur un poste d'adjoint administratif territorial et pour assurer la continuité du service au sein de l'école et réorganiser les services il convient de supprimer et de créer un emploi correspondant.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires au service de l'école.

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet relevant de l'échelle C1 au service de l'école à compter du 15 avril 2021.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide** d'adopter la proposition du Maire

Objet : Avenant n° 01 convention SIM - DE\_029\_2021

Considérant la convention portant organisation du Service d'Instruction Mutualisé signée par l'ensemble des communes organisatrices de ce service et la CC du Diois,

Considérant la proposition du Comité de Gestion du 30 novembre 2020 regroupant les communes adhérentes,

Vu le projet d'avenant présenté en Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'avenant N° 1 modifiant l'article 4 de la convention intervenue entre la Communauté des Communes du Diois et les communes organisatrices de ce service commun portant sur le barème des tarifs nets proposé à savoir :

- Permis de construire : 250 €
- Permis de démolir : 130 €
- Permis d'aménager : 400 €
- Déclaration préalable : 130 €

- Certificat d'urbanisme d'information « a » : 30 €
- Certificat d'urbanisme opérationnel « b » : 100 €
- Autorisation de travaux : 130 €

**DIT** que ces nouveaux tarifs seront applicables dès l'exercice en cours à savoir calcul du nombre d'actes du 1<sup>er</sup> décembre au 30 novembre de l'année

Objet : Création d'un dépôt de fonds au Trésor Public (DFT) régie piscine - DE\_030\_2021

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'instauration d'un nouveau moyen de paiement, la commune va mettre en place le paiement par carte bancaire des entrées piscine. Pour cela, il est proposé d'ouvrir pour la régie piscine un Compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT).

Celui-ci permet en effet un traitement plus rapide des opérations par le Trésor Public et donc un "créditement" accéléré de la trésorerie de la collectivité. En outre, l'existence d'un DFT facilite la mise en place des paiements par un TPE (terminal de paiement) installé à la régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la convention entre la Commune de Châtilion en Diois et la Trésorerie municipale relative à l'ouverture d'un Compte de Dépôts de Fonds au Trésor pour la régie piscine.

Objet : Vote des comptes de gestion 2020 - Commune - eau et assainissement - camping

Après s'être fait présenter les budgets l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de la commune dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Objet: Vote du compte administratif 2020- Commune - DE\_036\_2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis PETITDEMANGE, adjoint, délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2020 dressé par le maire Erick VANONI après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		299 154,,39		1 048 080,50		1 347 234,89
Opérations exercice	807 869,90	436 877,62	937 592,64	1 207 864,65	1 745 462,54	1 644 742,27
<b>Total</b>	<b>807 869,90</b>	<b>736 032,01</b>	<b>937 592,64</b>	<b>2 255 945,15</b>	<b>1 745 462,54</b>	<b>2 991 977,16</b>
Résultat de clôture	71 837,89			1 318 352,51		1 246 514,62
Restes à réaliser	1 105 715,00	911 947,00			1 105 715,00	911 947,00
<b>Total cumulé</b>	<b>1 177 552,89</b>	<b>911 947,00</b>		<b>1 318 352,51</b>	<b>1 105 715,00</b>	<b>2 158 461,62</b>
Résultat définitif	265 605,89			1 318 352,51		1 052 746,62

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - Commune - DE\_037\_2021

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 1 318 352,51 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 : 265 605,89 €.

Objet : Vote du compte administratif 2020- Eau et assainissement - DE 038 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis PETITDEMANGE, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'eau et assainissement de l'exercice 2020 dressé par le maire Erick VANONI après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'eau et assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		113 553,92		171 075,03		284 628,95
Opérations exercice	520 890,24	328 147,27	199 517,55	270 852,75	720 407,79	599 000,02
<b>Total</b>	<b>520 890,24</b>	<b>441 701,19</b>	<b>199 517,55</b>	<b>441 927,78</b>	<b>720 407,79</b>	<b>883 628,97</b>
Résultat de clôture	79 189,05			242 410,23		163 221,18
Restes à réaliser	191 092,00	380 422,00			191 092,00	380 422,00
<b>Total cumulé</b>	<b>270 281,05</b>	<b>380 422,00</b>		<b>242 410,23</b>	<b>191 092,00</b>	<b>543 643,18</b>
Résultat définitif		110 140,95		242 410,23		352 551,18

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - Eau et assainissement - DE 039 2021

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'eau et assainissement de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 242 410,23 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : Affectation de l'excédent à la section de fonctionnement (compte 002).

Objet : Vote du compte administratif 2020 - Camping - DE 040 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis PETITDEMANGE, adjoint, délibérant sur le compte administratif du camping de l'exercice 2020 dressé par le Maire, Erick VANONI après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du camping, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		125 067,29		211 754,35		336 821,64
Opérations exercice	356 262,95	132 596,64	314 708,28	420 365,72	670 971,23	552 962,36
<b>Total</b>	<b>356 262,95</b>	<b>257 663,93</b>	<b>314 708,28</b>	<b>632 120,07</b>	<b>670 971,23</b>	<b>889 784,00</b>
Résultat de clôture	98 599,02			317 411,79		218 812,77
Restes à réaliser	15 935,00				15 935,00	
<b>Total cumulé</b>	<b>114 534,02</b>			<b>317 411,79</b>	<b>15 935,00</b>	<b>218 812,77</b>
Résultat définitif	114 534,02			317 411,79		202 877,77

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - Camping - DE 041 2021

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du camping de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 317 411,79 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 pour 114 534,02 €.

Objet : Vote du budget primitif 2021- Budget Commune - DE 042 2021

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune,

**Le Conseil Municipal délibère et décide :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget présenté de la Commune pour l'année 2021,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 5 861 606,19 Euros**

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 318 905,30</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 542 700,89</b>

**En dépenses à la somme de : 5 861 606,19 Euros**

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 318 905,30</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 542 700,89</b>

Objet : Vote du budget primitif 2021 - Budget Eau et assainissement - DE 043 2021

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de l'eau et assainissement,

**Le Conseil Municipal délibère et décide :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget présenté de l'eau et assainissement pour l'année 2021,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 451 667,26 Euros**

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>485 634,84</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>966 032,42</b>

**En dépenses à la somme de : 1 451 667,26 Euros**

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>485 634,84</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>966 032,42</b>

Objet : Vote du budget primitif 2021- Budget camping - DE 044 2021

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif du camping de l'exercice 2021,

**Le Conseil Municipal délibère et décide :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget présenté du camping pour l'année 2021,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 931 995,08 Euros**

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>503 177,77</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>428 817,31</b>

**En dépenses à la somme de : 931 995,08 Euros**

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>503 177,77</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>428 817,31</b>

#### DIVERS

- Certains propriétaires des maisons du Vallon de Baïn souhaitent acquérir une petite bande de terrain communal jouxtant leur propriété. Dans le principe, le Conseil Municipal est d'accord pour cette vente. Le maire sollicitera l'intervention d'un géomètre pour l'établissement d'un document d'arpentage.

- Monsieur Bouchon a sollicité de la mairie l'autorisation de cueillir des plantes sur des parcelles

communales. Le Conseil Municipal autorise M. BOUCHON à cueillir des plantes sauvages, la cueillette se fera sur les parcelles A n° 9 - 15 - 10 (la Busserole) et sur les parcelles AB n° 44 et 69 (le sureau noir).

- Vaccinations : M. Philippe GUDIN emmène environ 7 personnes par semaine pour se faire vaccination.
- Le bureau tabac de Chatillon en Diois est fermé. M. Philippe GUDIN, en collaboration avec la CCD, essaie de trouver des aides pour la reprise de ce commerce.
- Le Conseil Municipal a décidé d'exonérer les commerçants de Chatillon en Diois de la redevance d'occupation du domaine public.
- Comité consultatif santé : une sage femme devrait s'installer à Chatillon début septembre. Un avis de recherche d'un médecin a été lancé par la CCD avec la commune. Le lieu de l'espace de santé n'est pas encore défini ; des architectes ont été sollicités pour une visite de la Maison de Pascale Bœuf et du hangar de la locomotive.
- Huguette Maillefaud, Yolande Chaix et Jacques Malod sont chargés de relire, de corriger et de valider les comptes rendus du Conseil Municipal avant leur diffusion à tous les membres du conseil.
- 

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 10 mai 2021 à 20 h 00